

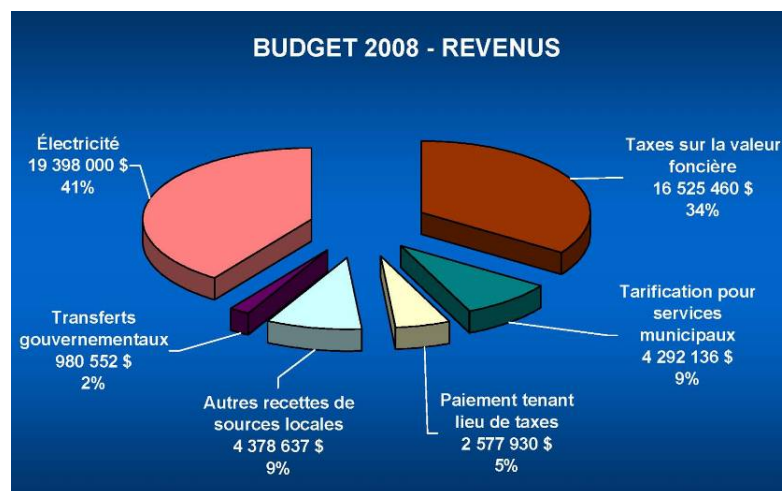
Joliette : budget équilibré de 49 M \$ Hausse des dépenses de 2,2 %

En 2008, le budget équilibré de la Ville de Joliette s'établit à 49 099 229 \$, soit une hausse des revenus et des dépenses de 2,16 % (ou 1 036 623 \$) en comparaison de celui de 2007. Cette hausse des dépenses est inférieure à l'inflation de 2,47 % enregistrée au Canada au 31 octobre 2007 selon Statistique Canada.

L'année 2008 marque l'entrée en vigueur du nouveau rôle triennal d'évaluation pour 2008, 2009 et 2010, une obligation légale en vertu de la loi sur la fiscalité municipale. Le nouveau rôle d'évaluation fait montre d'une hausse globale de 27,3 % de la valeur des propriétés imposables à Joliette.

Plus particulièrement, la valeur des propriétés s'est accrue en moyenne de 35,3% pour les résidences unifamiliales et de 36,4 % pour les condos, alors que l'accroissement moyen de la valeur des autres propriétés résidentielles varie entre 43 % et 27,9 %. En moyenne, la valeur des commerces a progressé de 20,8 % alors que celle des industries est demeurée à peu près stable (- 0,1 %).

Le nouveau rôle d'évaluation générant des revenus additionnels dans les coffres de la Ville, le taux de base de la taxe foncière a donc été abaissé de 1,31 \$ à 1,03 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable pour toutes les catégories de résidences, à l'exception des immeubles de six logements où le taux est abaissé à 1,05 \$ - de 2,06 \$ à 1,90 \$ pour les commerces alors que pour les industries, le taux est demeuré stable à 2,13 \$.



Les tarifications applicables pour l'eau potable (99 \$ par logement) et l'assainissement des eaux (51 \$ par logement) demeurent inchangées alors que la tarification pour les ordures est légèrement majorée de 1 \$ par logement (passant de 105 \$ à 106 \$). Cette dernière mesure est nécessaire pour refléter les coûts réels assumés par la Ville pour cette activité. La tarification relative à l'eau distribuée au compteur chez les grands consommateurs demeure à 1 \$ par 1 000 gallons.

Pour une résidence unifamiliale dont la valeur moyenne s'établit à 147 600 \$ à Joliette, la facture de taxes en 2008 sera de 1 520,28 \$, soit une hausse de 91,07 \$ par rapport à la facture moyenne de taxes pour 2007 (qui était de 1 429,21 \$).

Cet ajustement du taux de la taxe foncière est rendu nécessaire notamment pour que la Ville puisse faire face à la hausse naturelle de ses dépenses de fonctionnement.



De plus, l'administration municipale a répondu favorablement aux requêtes lui ayant été adressées par la population et par les organismes du milieu; il s'agit particulièrement de la réfection des infrastructures et le réaménagement de la Place Bourget estimé à 15 millions de dollars dont les travaux débiteront sous

peu, ainsi que pour l'amorce de la réalisation du nouveau marché public dont la construction est espérée pour 2009. Le début, en 2007, de l'aménagement du nouveau parc industriel Nazaire-Laurin le long de l'autoroute 31, incluant la bretelle d'accès - un projet générateur d'emplois et de revenus dans les coffres de la Ville - a nécessité des déboursés de 8 262 000 \$ dont 4 683 000 \$ à la charge des propriétaires privés.

Source : Yvon Fréchette
Agent de communication
450 753-8189